



ÉCOLE DE RÉFÉRENCE  
CONSEILLER DE CONFIANCE



Réf. J4044

9 jours

PRAxis

Parcours métiers certifiants

ÉDITION 2024

Satisfaction  
4,2/5

# RÉFÉRENT(E) LAÏCITÉ EN ÉTABLISSEMENT DE SANTÉ ET MÉDICO-SOCIAL

Certifiant

CHOISISSEZ CE PARCOURS PRAxis POUR :

- **Prendre la mesure** des missions qui incombent au référent laïcité
- **S'approprier** l'ensemble des connaissances et des outils indispensables à la mise en œuvre concrète et efficace des missions du nouveau référent laïcité
- **Harmoniser** les pratiques et se conformer au cadre juridique
- **Être certifié** en répondant aux exigences d'une évaluation des acquis de la formation

**Le CNEH est habilité à délivrer  
le certificat professionnel FFP**

Ce certificat, délivré à l'issue d'un parcours de formation avec une évaluation des compétences, atteste de la maîtrise d'une fonction, d'une activité ou d'un métier



*Praxis* (nf, d'origine grecque) :

ce mot signifiant "action" désigne l'ensemble des activités humaines susceptibles de transformer le milieu naturel ou de modifier les rapports sociaux.

# RÉFÉRENT(E) LAÏCITÉ EN ÉTABLISSEMENT DE SANTÉ ET MÉDICO-SOCIAL



pour se positionner, accompagner, conseiller efficacement, animer des groupes de réflexion ainsi que des projets relatifs à l'application du principe de laïcité au sein de votre structure.

## MODULE 1 (4 jours)

### Les fondamentaux et enjeux de la mise œuvre du principe de laïcité en établissement de santé et médico-social

- **Consolider ou acquérir les connaissances indispensables à la compréhension du principe de laïcité et son application dans les établissements de soins**
- **Comprendre les enjeux de la nécessité de respecter le principe de laïcité dans le service public**
- **Permettre aux agents publics de s'approprier la notion de laïcité**
- **Savoir analyser les situations sensibles générées par les demandes des usagers**

### ATELIER 1

#### La Laïcité : de quoi parle-t-on ?

- La définition, les composantes du principe de laïcité
- Distinguer le principe de laïcité des autres notions de non-discrimination
- Le concept de liberté
- Le principe de réalité
- La neutralité ?
- Le dispositif légal, les fondements juridiques, les textes d'appui, la jurisprudence
- Le lien avec le dispositif déontologique



#### Méthodes pédagogiques

- Présentation croisée
- Travail sur la fiche de poste
- World café
- Quiz interactif

### ATELIER 2

#### Application du principe aux personnels en établissement de santé et médico-social

- Qui est concerné ?
- Liberté de conscience et liberté d'expression : étendue et limites
- Les conséquences pour les personnels
- Les exceptions strictes au principe
- La tolérance et les risques induits
- La gestion par l'encadrement du fait religieux dans les équipes



#### Méthodes pédagogiques

- Cas concrets, analyse de situations, conduites à tenir
- Des interventions s'appuyant sur des retours d'expérience, la capitalisation des bonnes pratiques issues des missions de conseil du CNEH

### ATELIER 3

#### Application du principe aux usagers pris en charge dans les structures de soins

- Les fondements juridiques organisant le principe de laïcité pour les usagers
- La liberté de conscience, la liberté d'expression : étendue et limites
- Le fait religieux dans les soins
- Le fait religieux dans l'organisation de la prise en charge : hébergement, administration, etc.



#### Méthodes pédagogiques

- Cas concrets : analyses de situations et conduites à tenir (qui répond, comment répondre, sur quelles bases etc.) et débriefing collectif
- Des interventions s'appuyant sur des retours d'expérience, la capitalisation des bonnes pratiques issues des missions de conseil du CNEH

### ATELIER 4

#### Rédaction des écrits du référent laïcité

- Rédaction des réponses pour la direction
- Rédaction des réponses pour l'encadrement
- Rédaction des réponses pour les agents



#### Méthodes pédagogiques

- Atelier de recherche d'informations juridique
- Atelier individuel ou de groupe, rédaction des réponses

## MODULE 2 (4 jours)

### La fonction du référent laïcité : mission, organisation, modalités d'actions

- **Optimiser les compétences, l'efficacité et l'aisance du référent laïcité, en matière de positionnement, de management opérationnel, et de compétences relationnelles**
- **Organiser les collaborations internes/externes nécessaires**
- **Apprendre à communiquer de manière neutre et impartiale**

### ATELIER 5

#### Les missions et moyens du référent laïcité

- Les fonctions d'accompagnement et d'analyse : étendue et limites
  - La diffusion de la culture de la laïcité
  - Les acteurs d'un réseau en interne en externe : le référent en local, et/ou au sein du GHT, etc.
  - La collaboration avec les autres référents et fonctions connexes : référent déontologue, médiateur du personnel, RRUA, CDU, les associations
  - La participation au réseau national : organisation et missions, les liens avec le préfet (question du déferé-liberté)
  - La procédure de saisine
- La posture du référent laïcité
  - Les moyens essentiels et nécessaires à obtenir, réclamer, acter pour fonctionner
  - L'autonomie du référent
  - La liberté d'agir, limites et obligations du référent laïcité



#### Méthodes pédagogiques

- Ateliers sur la posture du référent : savoir construire un argumentaire en cas de différend, co-construction d'une collaboration avec les autres référents dans votre structure, débriefing collectif



Candidature

Validation

Apprentissage

Jury



Certification FFP

## ATELIER 6

Les outils et ressources du référent laïcité ; comment les utiliser, les valoriser, les intégrer au quotidien

- Les outils internes
  - La charte de la laïcité, flyer etc.
  - Le règlement intérieur de l'établissement
  - Le livret d'accueil des agents
  - L'état des lieux de la structure, Le bilan annuel du référent
  - La journée de la laïcité
- Les outils externes
  - Les kit-outils : « La laïcité et gestion du fait religieux dans les établissements publics de santé »
  - Le réseau national des référents dans le secteur sanitaire et médico-social
  - Le groupe d'appui d'experts
  - Le site web laïcité.gouv.fr : le CIL



Méthodes pédagogiques

- Ateliers sur l'utilisation de chacun des outils, débriefing collectif

## ATELIER 7

Communiquer de manière neutre et impartiale

- Les clés de la communication interpersonnelle
- Les obstacles à la communication neutre et impartiale
- La posture d'écoute active



Méthodes pédagogiques

- Ateliers de mises en situation, jeux de rôles, analyses de situations et reprises des journées précédentes

## ATELIER 8

Management et Gestion de projet

- Le cadrage et la conception
- La présentation et la mise en œuvre



Méthodes pédagogiques

- Mise en pratique
- Accompagnement de vos projets professionnels

## CERTIFICAT PROFESSIONNEL (1 jour)

- La validation du parcours de formation, des acquis et de la maîtrise de la fonction se formalise par une évaluation sous forme d'un devoir sur table : QCM et AD VITAM PROJET.
- Le devoir est ensuite corrigé de manière argumentée par un jury d'experts
- Clôture du cycle



Isabelle Génot-Pok,  
juriste au Centre de droit JuriSanté du  
CNEH, coordonnatrice du Praxis  
isabelle.genot@cneh.fr  
06 81 44 21 11

Ref. J4044



Soit une durée de 63h

1 <sup>re</sup> session	du 11 au 14 mars 2024 du 2 au 5 avr. 2024 et 27 juin 2024
2 <sup>e</sup> session	du 10 au 13 sept. 2024 du 7 au 10 oct. 2024 et 29 nov. 2024

Tarif adhérents*	3 600 €
Tarif non-adhérents*	4 500 €

\*Tarifs nets de taxe, déjeuners inclus

## PRÉREQUIS

- Être nommé référent laïcité
- Être pressenti comme futur référent laïcité

## PUBLIC/ACCESSIBILITÉ

Le cycle s'adresse aux référents laïcité en poste, ou en passe d'être nommés en établissement de santé et médico-social public ou privé chargés d'une mission de service public, référents ARS et département.

Formation accessible aux publics en situation de handicap  
Référente Handicap CNEH :  
sylvie.liot@cneh.fr - 01 41 17 15 76

## INTERVENANTS

**Aude Charbonnel,**  
Juriste, consultante au Centre de droit JuriSanté du CNEH

**Lydie Brecq Coutant,**  
Avocate à la cour, expert CNEH spécialisée en droit de la fonction publique et droit de la santé

**Jean François Simon,**  
Coach certifié, consultant en communication et relations interpersonnelles

**Un expert,**  
Expert en gestion de projet

# DEMANDE D'INSCRIPTION



Bulletin à renvoyer et à adresser au CNEH (1 bulletin par participant) au choix :  
Par E-mail : cristiana.chaves@cneh.fr ou sur [www.cneh.fr](http://www.cneh.fr), rubrique formation/ nos domaines de formation  
*Formation accessible aux publics en situation de handicap*  
Référente Handicap CNEH : sylvie.liot@cneh.fr - 01 41 17 15 76  
Pour tout renseignement, contactez **Cristiana Chaves** au **01 41 17 15 06** ou par mail : cristiana.chaves@cneh.fr



## RÉFÉRENT(E) LAÏCITÉ EN ÉTABLISSEMENT DE SANTÉ ET MÉDICO-SOCIAL (Réf. J4044)

- Session 1** : 11 mars au 27 juin 2024  
 **Session 2** : 10 septembre au 29 novembre 2024

### Responsable de formation\*

- Mme  M.

Prénom : .....  
Nom : .....  
Tél. : .....  
E-mail : .....

### Participant\*

- Mme  M.

Prénom : .....  
Nom : .....  
Fonction : .....  
Service : .....  
Tél. : .....  
E-mail : .....

### Établissement\*

Nom .....  
Adresse : .....  
Code postal : ..... Ville : .....

### Adresse de facturation (si différente)

Adresse : .....  
Code postal : ..... Ville : .....

- Depuis le 25 mai 2018, le Règlement général sur la protection des données (RGPD) a défini de nouvelles règles de protection des données à caractère personnel.  
Le CNEH ne recueille que les données indispensables à votre inscription et s'engage à ne pas les diffuser.  
Si vous souhaitez modifier ou supprimer vos coordonnées, vous pouvez adresser un mail à [formation@cneh.fr](mailto:formation@cneh.fr)

Signature et cachet	Date
Accord du directeur de l'établissement pour la prise en charge financière au titre de la formation continue	

## EN PRATIQUE

### TARIFS NETS DE TAXE

Tarif adhérents	3 600 €
Tarif non-adhérents	4 500 €

### LIEU

La formation a lieu dans les locaux du CNEH à Paris-Malakoff (accès métro ligne 13).

### DURÉE ET HORAIRES

9 jours de formation présentiel soit 63 h  
9h00 - 12h30 / 13h30 - 17h00

### MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Le cycle est très largement orienté sur la pratique. Le participant, accompagné de l'équipe pédagogique, progresse grâce à un entraînement intensif à partir des mises en situation.

## CONTACT

Inscription et renseignements



**Isabelle Génot-Pok,**  
Juriste au Centre de droit JuriSanté du  
CNEH, coordonnatrice du Praxis  
[isabelle.genot@cneh.fr](mailto:isabelle.genot@cneh.fr)  
06 81 44 21 11



**Cristiana Chaves**  
Assistante de formation  
[cristiana.chaves@cneh.fr](mailto:cristiana.chaves@cneh.fr)  
01 41 17 15 06

\*Tous les champs sont obligatoires